

## DIRECTION HABITAT LOGEMENT

----- 0 -----

### DOSSIER DE DEMANDE DE LOGEMENT

**ATTENTION : Si vous avez déjà rempli une demande de logement, merci ne pas remplir de nouveau formulaire.**

#### ENREGISTREMENT EN LIGNE

Plus besoin de vous déplacer, le site [www.demande-logement-social.gouv.fr](http://www.demande-logement-social.gouv.fr) vous permet d'enregistrer votre demande de logement social.

Dans les 48 heures vous recevrez l'attestation d'enregistrement indiquant votre numéro de dossier.

Vous pouvez par ce même site modifier ou renouveler votre demande ou obtenir une nouvelle attestation d'enregistrement.

Le numéro de téléphone 0 806 000 113 a été mis en place pour vous aider en cas de problème d'accès au portail grand public.

#### ENREGISTREMENT PAPIER

Dossier à récupérer à l'Accueil du C.C.A.S.

Remplir le CERFA et joindre les PHOTOCOPIES des PIECES SUIVANTES du demandeur et du co-demandeur éventuel :

- Carte d'identité ou titre de séjour (recto-verso)
- Dernier avis d'imposition
- N° de Sécurité Sociale du demandeur et du co-demandeur

Si HEBERGEMENT :

- Merci de nous le préciser sur la demande de logement

**ADRESSE COURRIER :**  
MAIRIE D'AUBAGNE  
Direction Habitat Logement  
BP 41465  
13785 AUBAGNE CEDEX

**ACCUEIL sur R.D.V. au 04.42.18.19.11**

**PERMANENCE TELEPHONIQUE : 04.42.18.19.11 - tous les jours de 8h30 à 12h00**